

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU 23 JUIN 2016

Amélie Afantchawo est désignée secrétaire de séance.

Adopte à l'unanimité le Procès verbal de la séance du 14 avril 2016.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article unique : Approuve la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2015.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article unique : Approuve la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2015.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 4 abstentions (P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia) ;

Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

Article unique : Approuve par chapitre le compte administratif 2015 du budget de la commune pour les montants figurant ci-après :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes : 44 897 549,78€

Dépenses : 41 184 863,15€

Report de l'exercice 2014 : + 1 471 925,74€ (excédent de fonctionnement reporté)

Pour la section d'investissement :

Recettes : 9 566 199,12€

Et des restes à réaliser en recettes : 2 384 258,13€

Dépenses : 7 418 151,67€

Et des restes à réaliser en dépenses : 5 571 758,22€

Report de l'exercice 2013 : - 2 745 121,47€

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 4 abstentions (P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia) ;

Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

Article unique : Approuve par chapitre le compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement pour les montants figurant ci-après :

Pour la section d'exploitation :

Recettes : 397 508,99€ et un résultat d'exploitation reporté 2014 de +59 300,84€

Dépenses : 131 136,37€

Pour la section d'investissement :

Recettes : 270 085,49€, un solde d'exécution positif reporté de +118 549,56€

Et des restes à réaliser en recettes de 16 403,69€

Dépenses : 350 799,28€

Et de restes à réaliser en dépenses de 376 478,40€.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article unique : Décide d'affecter au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » le montant de 3 784 574,11€, d'affecter au compte 001 « solde d'exécution négatif reporté » le montant de -597 074,02€ pour la section d'investissement et de reporter le solde de clôture d'un montant de 1 400 038,26€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la section de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article unique : Décide d'affecter au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget communal 2016, le montant de 322 238,94€, d'affecter au compte 001 « solde d'exécution positif reporté » le montant de +37 835,77€ pour la section d'investissement du budget communal 2016 et d'affecter au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget communal 2016 le montant de +3 434,52€ pour la section de fonctionnement.

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 AU BUDGET DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 28 voix pour / 4 abstentions (P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia) ;

Article 1 : Dit que les résultats 2015 sont les suivants et sont repris au budget supplémentaire 2016 :

Détermination du résultat	DEPENSES			RECETTES			SOLDE
	de l'année	restes à réaliser	total	de l'année	restes à réaliser	total	
Fonctionnement	41 184 863,15	0,00	41 184 863,15	46 369 475,52	0,00	46 369 475,52	5 184 612,37
Investissement	10 163 273,14	5 571 758,22	15 735 031,36	9 566 199,12	2 384 258,13	11 950 457,25	-3 784 574,11
TOTAL	51 348 136,29	5 571 758,22	56 919 894,51	55 935 674,64	2 384 258,13	58 319 932,77	1 400 038,26

Article 2 : Approuve chapitre par chapitre, le budget supplémentaire de la ville pour l'année 2016 pour les montants figurant ci-après :

	résultats 2015 du budget ville	résultats 2015 du budget assainissement	reports	propositions nouvelles	Total BS
dépenses de fonctionnement				3 298 089,36	3 298 089,36
recettes de fonctionnement	1 400 038,26	3 434,52		1 894 616,58	3 298 089,36
dépenses d'investissement	597 074,02		5 571 758,22	2 198 791,79	8 367 624,03
recettes d'investissement		37835,77	2 384 258,13	5 945 530,13	8 367 624,03

ADOPTION DES TARIFS MUNICIPAUX DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Fixe, à compter du 1^{er} septembre 2016, selon l'annexe jointe, les tarifs des accueils de loisirs, des études surveillées, de la restauration scolaire, du conservatoire de musique, danse et arts plastiques, de la médiathèque tels qu'ils figurent annexés à la présente délibération.

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Modifie comme suit le tableau des effectifs du personnel communal :

A compter du 1^{er} juillet 2016

Transformation de postes			
Nbre	suppression	Nbre	création
	grade		grade

1	Ingénieur principal	1	Ingénieur
1	Médecin de 1 ^{ère} classe	1	Médecin hors classe
3	Rédacteurs territoriaux	3	Attachés territoriaux
3	Adjoint administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	3	Adjoint techniques de 2 ^{ème} classe
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1	Educateur de jeunes enfants	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1	ASEM principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
1	ASEM 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
7	Adjoint techniques de 1 ^{ère} classe	7	Adjoint techniques principal de 2 ^{ème} classe
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1	Agent social de 2 ^{ème} classe	1	Agent social de 1 ^{ère} classe
1	Puéricultrice cadre de santé	1	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe

1	Puéricultrice classe supérieure	1	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe
1	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
2	Assistants de conservation du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (5 heures hebdomadaires)	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (5 heures hebdomadaires)
1	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe
1	Animateur	1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe
2	Adjoints d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Dit que les dépenses seront imputées sur l'exercice budgétaire en cours, articles 64111 ou 64131.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article unique

Prend acte du rapport annuel pour l'année 2015 de la commission communale d'accessibilité.

AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RENOVATION DU GYMNASSE DERICBOURG

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Autorise Madame La Maire à déposer le permis de construire et tous les actes afférents, pour les travaux du gymnase Déricbourg situé au 42 Rue Déricbourg à Chevilly-Larue.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASSE DERICBOURG

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve le projet de travaux de rénovation du bardage du gymnase Dericbourg.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à solliciter des subventions dans le cadre du dit projet.

Seront notamment sollicités le Conseil Départemental dans le cadre des aides sur la réhabilitation d'équipements sportifs, le Préfet de Région d'Ile de France dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, le Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) ainsi que tout autre organisme pouvant participer au financement du projet.

Les subventions seront demandées à hauteur des plafonds maximum prévus par chaque organisme.

Article 3 : Approuve le plan de financement suivant :

Recettes		Dépenses	
	Montant euros		Montant euros
Montant travaux	322 861,50 €	Fonds de soutien à l'investissement local	231 000,00 €
Montant honoraires	41 310,00 €	Participation du conseil départemental	27 289,20 €
		Participation ville	105 882,30 €
TVA	72 834,30 €	TVA	72 834,30 €
TOTAL	437 005,80 €	TOTAL	437 005,80 €

Article 4 : Autorise Madame La Maire à présenter un dossier à cet effet et à signer tout document y afférent.

Article 5 : Autorise Madame La Maire à demander, si nécessaire, une dérogation pour débiter les travaux avant notification de la subvention.

Article 6 : Les recettes découlant de ces subventions seront inscrites au budget communal de l'exercice en cours.

REPARTITION ET VERSEMENT DE LA DOTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUX ASSOCIATIONS PRESENTANT UN INTERET LOCAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1er : Décide le versement de la dotation de fonctionnement du Conseil Départemental du Val-de-Marne d'un montant de 12 009 euros à destination des associations présentant un intérêt local suivant les indications contenues dans le tableau numérique joint ;

Article 2 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours ;

AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE DIVERS CARBURANTS A LA POMPE, DE DIVERS SERVICES DE STATION, DE PEAGES ET DE PARKINGS POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, à lancer un accord cadre sous forme d'appel d'offres ouvert à bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret.

Article 2 : Détermine la durée du marché à quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2017 (un an éventuellement renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans).

Article 3 : Compte tenu de la volatilité des tarifs des produits pétroliers, fixe les montants minimum et maximum annuels du marché comme suit :

Montant minimum annuel : 80 000 € HT – Montant maximum annuel : 200 000 € HT.

Article 4 : Invite la Commission d'appel d'offres à se réunir pour l'examen des candidatures et des offres découlant de la procédure adoptée et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que toute pièce afférente au dossier.

AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS MULTIFONCTIONS (IMPRESSION, COPIE, SCAN, FAX)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant, conformément aux dispositions du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, à lancer un accord cadre sous forme d'appel d'offres ouvert à bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret.

Article 2 : Détermine la durée du marché à cinq ans fermes.

Article 3 : Invite la Commission d'appel d'offres à se réunir pour l'examen des candidatures et des offres découlant de la procédure adoptée.

Article 4 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que toute pièce afférente au dossier.

AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE SYSTEMES D'ALARME ET DE CONTROLE D'ACCES ET TELESURVEILLANCE DE BATIMENTS MUNICIPAUX DE CHEVILLY-LARUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Autorise la Maire ou son représentant, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, à lancer un accord cadre sous forme d'appel d'offres ouvert à bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret.

Article 2 : Détermine la durée du marché à quatre ans, un an éventuellement renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Article 3 : Détermine la composition du marché comme suit :

Lot 1 : Fourniture, installation et maintenance d'installations de sécurité et de contrôle d'accès, sans montant minimum et maximum,

Lot 2 : Télésurveillance de bâtiments municipaux de la ville de Chevilly-Larue, sans montant minimum et maximum.

Article 4 : invite la Commission d'appel d'offres à se réunir pour l'examen des candidatures et des offres découlant de la procédure adoptée et autorise la Maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que toute pièce afférente au dossier.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article unique : Décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100% à Madame Marie-Françoise ROUSSEING-ABRY, Trésorière à compter du 1^{er} avril 2016.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL DE CHEVILLY-LARUE (COS)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue.

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention entre le Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier et la Commune de Chevilly-Larue.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la dite convention et tout document y afférent et prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros au CCAS de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CONSEIL DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA MAISON POUR TOUS (CGAMPT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT).

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ELAN DE CHEVILLY-LARUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-Larue.

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA FERME DU SAUT DU LOUP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Ferme du Saut du Loup.

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE PAULINE ROLAND

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Décide le versement à l'association sportive du lycée Pauline Roland d'une subvention de 500 €.

Article 2 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.

LANCEMENT DE L'EVALUATION DE L'AGENDA 21 (2011-2015) ET DE L'ECRITURE DU NOUVEL AGENDA 21 (2017-2021)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Engage le lancement de la phase 2 d'évaluation de l'Agenda 21 dans les prochains jours suivi de la phase 3 de conception et d'écriture du nouvel Agenda 21.

Article 2 : S'engage à la réalisation de ces deux phases en lien avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et le Territoire 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à lancer un marché afin de bénéficier d'un accompagnement par un bureau d'études pour l'évaluation de l'Agenda 21 (2011-2015) et la conception du prochain Agenda 21 (2017-2021).

Article 4 : Autorise Madame la Maire à solliciter des partenaires financiers et institutionnels pour les phases 2 et 3 et de signer tout document en lien avec l'élaboration du nouvel Agenda 21.

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET L'APPROVISIONNEMENT DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité ;

Article 1 : Autorise Madame la Maire de Chevilly-Larue à signer l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et l'approvisionnement des marchés communaux.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ACTIONS EMPLOIS FORMATIONS (AEF 94)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formation 94.

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE POLE D'ECONOMIE SOLIDAIRE CHEVILLAIS (PESC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Economie Solidaire Chevillais (PESC).

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION MISSION LOCALE BIEVRE VAL-DE-MARNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve la convention avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne.

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ladite convention.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA REGIE PERSONNALISEE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DECHETS POUR FINANCER LE MATERIEL DE COMPOSTAGE DESTINE A LA RECUPERATION DES DECHETS ORGANIQUES (ANCIENNEMENT SIEVD)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat opération de promotion du compostage ;

Article 2 : Approuve le renouvellement, pour une durée d'un an, de la convention entre la Ville de Chevilly-Larue et la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets (ex SIEVD) de la région de Rungis relative à la mise à disposition et le financement de matériel de compostage ;

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention avec la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis et tout document relatif à la présente délibération ;

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions avec les particuliers définissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation du composteur.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS AVEC LA REGIE PERSONNALISEE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DECHETS SUR LA REGION DE RUNGIS (ANCIENNEMENT SIEVD)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Sollicite de la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets pour la valorisation et l'exploitation des déchets des subventions pour la mise en place de projets de réduction des déchets ;

Article 2 : Approuve les termes de la convention avec la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la demande de subvention et la convention avec la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets définissant les montants et les modalités d'attribution des subventions des projets 2016, ainsi que l'ensemble des actes afférents.

ADOPTION DE L'ACCORD CADRE ENTRE L'ADEME ET LA COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS "TEPCV"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Adopte l'accord cadre entre l'ADEME et la commune, joint à cette délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'accord cadre et tous documents étant en lien avec cette délibération.

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Adopte l'accord cadre entre l'ADEME et la commune, joint à cette délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'accord cadre et tous documents étant en lien avec cette délibération.

ADOPTION DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DE TEPCV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Adopte la convention particulière d'appui financier entre le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la commune, jointe à cette délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents étant en lien avec cette délibération.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE ET FAMILIALE (ACSF)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, P. Blas ne prenant pas part au vote ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF).

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA MAISON DU CONTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 1 voix contre (T. Machelon) / 2 abstentions (L. Ponotchevny, B. Zehia) ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte.

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AMITIE CHEVILLY-LARUE DIEUK KEUR MOUR (ACDKM)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Amitié Chevilly-Larue Dieuk Keur Mour.

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE : RAPPORT D'UTILISATION DES CREDITS 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Adopte le rapport ci-joint relatif aux actions en matière de développement social urbain au titre de l'année 2015.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant légal, à signer tout document afférant à la présente délibération.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SERVICE MEDICO-SOCIAL DES HALLES DE RUNGIS (SM SH)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Service Médico-Social des Halles de Rungis

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EPICERIE SOLIDAIRE / "SOL'EPI"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Epicerie Solidaire « Sol'Epi ».

Article 2 : Autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.